Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero

HSBC Asset Management

1. Introduction

L'objectif du Plan d'engagement actionnarial 2025 de HSBC Asset Management (« HSBC AM ») est de présenter notre approche en la matière pour l'année à venir. Lors de l'élaboration de ce plan, nous avons tenu compte des commentaires et des suggestions recueillis auprès de nos clients au cours de l'année écoulée.

Notre Plan d'engagement actionnarial couvre les actifs cotés (actions et obligations) détenus par des fonds créés par HSBC AM sur les marchés suivants : États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Hong Kong et Singapour, sauf indication contraire.[1] Cela inclut les classes d'actifs alternatifs cotés, mais exclut les autres classes d'actifs alternatifs et stratégies alternatives gérées par HSBC AM, ainsi que les fonds détenus dans le cadre de nos stratégies multi-actifs gérées par des tiers. Nous avons pour objectif d'intégrer à l'avenir d'autres entités à notre Plan d'engagement actionnarial.

Chez HSBC AM, nous sommes conscients de l'impact que les questions de développement durable peuvent avoir sur la valeur des investissements de nos clients. Nos activités d'engagement actionnarial, qui constituent un outil puissant pour atténuer les risques et accroître la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons, jouent un rôle important dans nos processus d'investissement. L'engagement, que ce soit par le biais de discussions directes avec les entreprises ou d'un dialogue avec d'autres parties prenantes, est essentiel pour recueillir des informations précieuses permettant de prendre des décisions d'investissement plus éclairées et de favoriser la création de valeur pour nos clients. L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises et les échanges noués autour de ces assemblées sont au cœur de nos activités d'engagement actionnarial.

Nous menons nos activités d'engagement actionnarial au niveau de l'entreprise, des fonds et plus globalement du système financier :

- **Engagement actionnarial au niveau de l'entreprise :** Gère les risques et les opportunités associés à nos portefeuilles clients par le biais de l'engagement actionnarial et du vote par procuration.
- **Engagement actionnarial lié aux fonds :** Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, le cas échéant, pour certains portefeuilles clients de notre gamme de produits d'investissement durable.
- **Engagement actionnarial au niveau du système financier :** Traite les risques systémiques et ceux liés au marché qui ont un impact sur nos portefeuilles clients en utilisant différentes approches ; il complète l'engagement actionnarial au niveau de l'entreprise et des fonds.

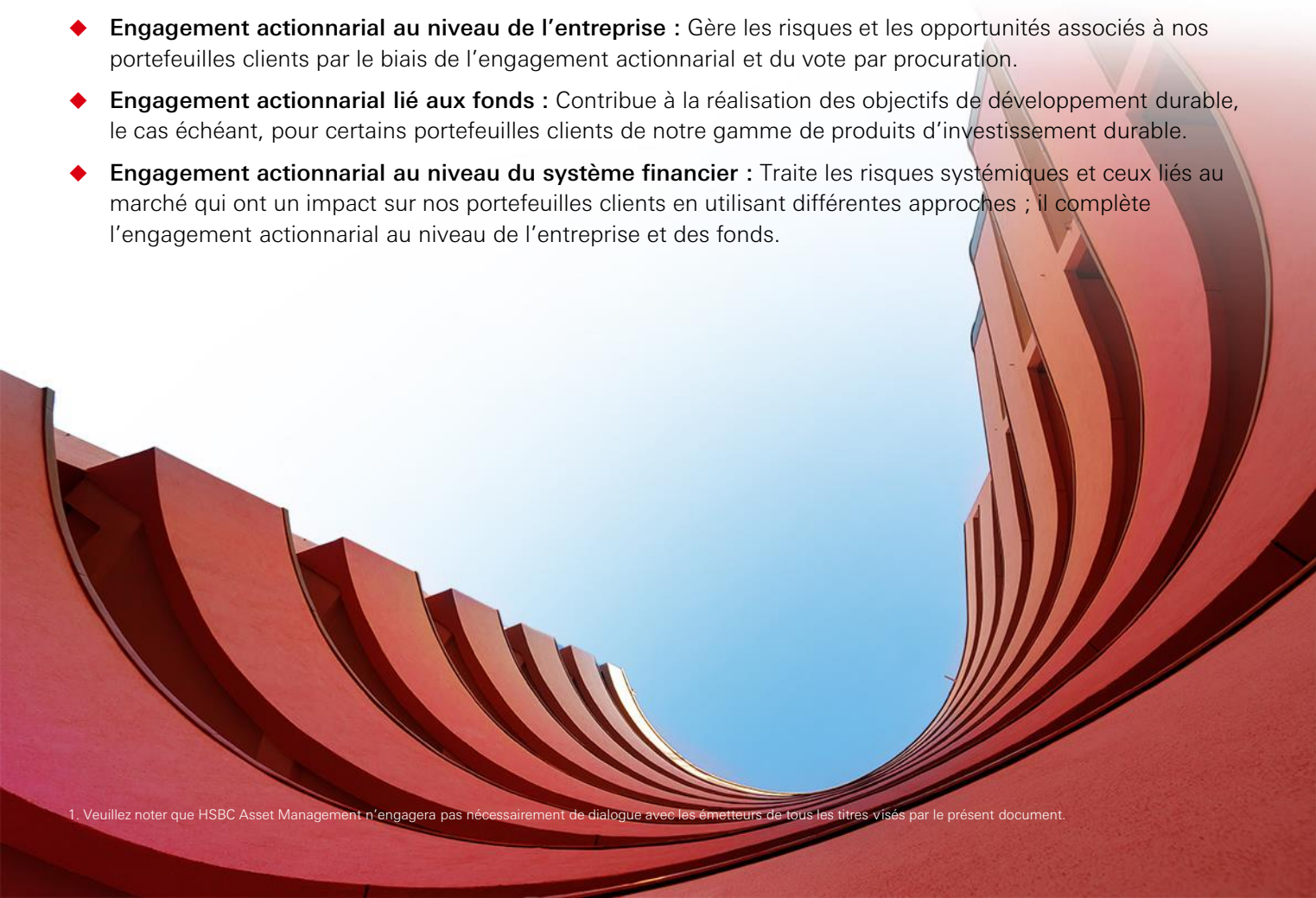

1. Veuillez noter que HSBC Asset Management n'engagera pas nécessairement de dialogue avec les émetteurs de tous les titres visés par le présent document.

1. Introduction

Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur pour les investisseurs

Les preuves empiriques de l'existence d'un lien entre engagement actionnarial et création de valeur pour les investisseurs se multiplient. L'engagement actionnarial crée de la valeur :

1. **En stimulant la croissance.** En responsabilisant les conseils d'administration des sociétés en portefeuille pour qu'ils assurent une croissance durable de la valeur actionnariale.

2. **En gérant les risques.** En encourageant les entreprises à gérer de manière proactive les risques actuels et émergents afin de protéger la valeur pour les investisseurs.

3. **En améliorant la transparence et la publication d'informations**. En contribuant à de meilleures décisions d'investissement et en réduisant l'incertitude pour les investisseurs, et donc en abaissant potentiellement le coût du capital. Une meilleure communication d'informations aide également les entreprises à mieux comprendre leurs activités, ce qui améliore leurs perspectives de croissance et leur gestion des risques.

4. **En prônant une gouvernance forte.** En agissant dans l'intérêt de nos clients pour encourager des normes de comportement élevées sur les marchés où les entreprises opèrent.

5. **En encourageant des pratiques durables**. En favorisant des pratiques sociales et environnementales responsables, afin de gérer les risques, de renforcer la confiance des parties prenantes et de préserver la capacité des entreprises à exercer leurs activités.

Dans la section 2 de notre plan d'engagement actionnarial, nous présentons la manière dont nous exerçons notre engagement actionnarial à l'échelle du groupe. Dans la section 3, nous décrivons notre approche de l'engagement actionnarial lié aux fonds et au niveau du système financier. Dans la section 4, nous présentons notre gouvernance en matière d'engagement actionnarial. Dans la section 5, nous présentons plus en détail les thèmes abordés avec les entreprises. Ce plan s'inscrit en complément de nos principes de vote, règles globales, qui sont publiés séparément.

2. Par exemple, Hoepner et al. (2024) ont constaté que l'engagement sur les questions ESG peut profiter aux actionnaires en réduisant les risques de baisse des entreprises (voir Hoepner, A. G. F., Oikonomou, I., Sautner, Z., Starks, L. T., & Zhou, X. Y. [2024]). *ESG shareholder engagement and downside risk*. (Engagement ESG des actionnaires et risque de baisse) Review of Finance, 28(2), 483-510. https://doi.org/10.1093/rof/rfad034). Par ailleurs, Dimson, Karakaş et Li (2015) ont constaté que les interventions réussies sont suivies de performances anormales positives (voir Dimson, E., Karakaş, O., & Li, X. [2015]). *Active ownership*. (Actionnariat actif.) The Review of Financial Studies, 28(12), 3225–3268. https://doi.org/10.1093/rfs/hhv044).

Information importante

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.
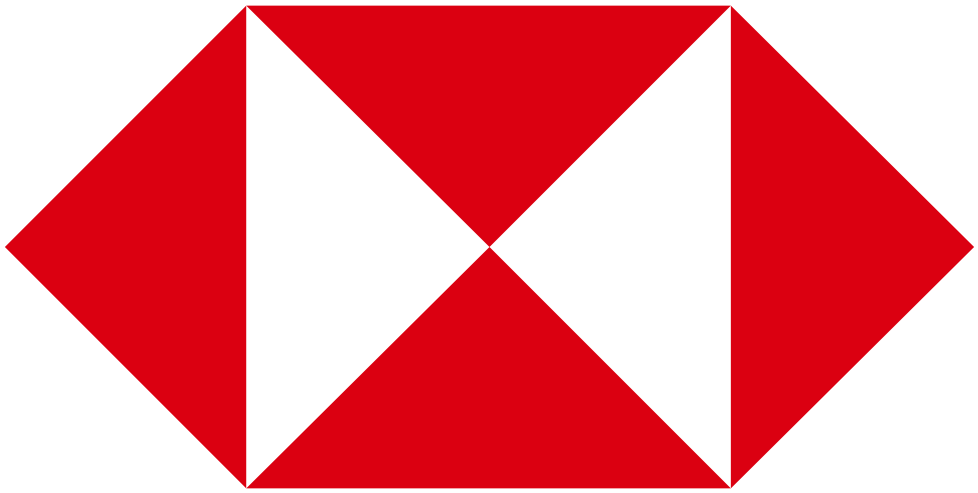
AMFR_2025_INSTIT_ESG_0249. Expires: 30/04/2026